

Fiche d'informations légales concernant l'architecte ou sa société

Madame, Monsieur,

Nous vous communiquons bien volontiers, en tant que client ou candidat client, les informations légales suivantes, en application du Code de Droit Economique – article III – 74, qui sont relatives à la forme, la structure, l'organisation et le fonctionnement de notre atelier d'architecture.

Nom :	Bureau d'architecture Gengoux VERJUS
Forme juridique :	Personne physique
Adresse :	43, rue du Marais à 1480 Tubize
Téléphone :	02/539 17 78 - 0475/25 22 97
Adresse électronique :	gengoux@architecte-verjus.be info@architecte-verjus.be
Site web :	www.verjus-architecte.be
Numéro d'entreprise :	BE0560 614 963

Titre professionnel : ARCHITECTE.

Pays ayant octroyé ce titre professionnel : Belgique.

Organisation professionnelle : Ordre des Architectes, Conseil francophone et germanophone –

Organe disciplinaire : Conseil de l'Ordre de la Province de Brabant

Règles professionnelles applicables : voyez le Code déontologie des architectes consultable via le site www.ordredesarchitectes.be, rubrique générale « *architecte, ma profession* », sous rubrique « *cadre juridique* », onglet « *règlements relatifs à l'exercice de la profession* », sous-onglet « *règlement de déontologie du 16 décembre 1983 établi par le Conseil National de l'Ordre des Architectes* ».

Conditions générales applicables :

Le modèle est disponible sur le site et dans l'annexe de ce fichier. Ces conditions sont disponibles en français. La loi belge est applicable, et les litiges sont traités devant un tribunal belge. Lors de la signature en dehors du bureau, le client dispose d'un droit de rétractation à exercer pendant 14 jours, en utilisant le modèle de lettre « rétraction ».

Méthode de calcul des honoraires :

Nous utilisons plusieurs méthodes en fonction de la mission. Lors des négociations contractuelles, nous faisons ensemble le choix.

1 Honoraires

Forfait calculé sur base d'une estimation des heures prestées.

Le travail de l'Architecte est estimé forfaitairement. Ce montant ne sera pas revu sur base du nombre réel d'heures de travail accomplies par l'Architecte.

Honoraires calculés sur base du coût réel des travaux :

1) Construction neuve :

Les honoraires de l'Architecte sont fixés forfaitairement à 7 % du coût des travaux auxquels il convient d'ajouter la TVA due à l'Architecte de 21%. Ce pourcentage peut être dégressif et dépendra du montant et de la complexité du projet.

2) Rénovation – Extension – Transformation :

Les Honoraires de l'Architecte s'établissent sur base d'un pourcentage dégressif :

- Jusqu'à 35.000,00 eur htva : 13%
- De 35.000,00 eur à 45.000,00 eur htva : 12%
- De 45.000,00 eur à 50.000,00 eur htva : 11 %

- De 50.000,00 eur à 100.000,00 eur htva : 10%
 - De 100.000,00 eur à 200.000,00 eur htva : 9%
- Au-delà de 200.000,00 eur, une proposition sera étudiée en fonction de la complexité du projet.

□ Honoraires calculés sur base des heures prestées

Les honoraires de l'Architecte sont calculés sur base d'un tarif horaire, est de 55 euros, hors TVA.

Ce montant est un montant non forfaitaire lequel sera revu sur base du nombre réel d'heures de travail accomplies par l'Architecte.

□ Coordination des entreprises : 1 % du coût réel.

2. Autres missions

calcul en régie, 55 EUR/heure, indexée à l'index (de prix de consommations, ABEX,...)

4. Frais

- Impression de plans : Un jeu de plan sera fourni sans supplément (relevé ; plans d'exécution ; nombre de plans réclamés par l'urbanisme. Tout plans ou copies supplémentaires seront comptés au prix comptant (sur base d'un justificatif).
- Les déplacements en dehors de 15 km du siège de l'Architecte seront calculés à 0,40 euro/km.

5. Prestations supplémentaires

Prestations supplémentaires et extraordinaires à l'accomplissement de la mission définie, est rémunérée au tarif horaire de : 55 EUR/heure HTVA.:

Modalités de paiement

Nous nous référons au système des paiements par tranches selon l'évolution du chantier comme détaillé sur le site ou dans la pièce jointe.

Les modalités de paiement sont détaillées dans le contrat type que nous vous transmettrons sur simple demande.

Caractéristiques de la prestation de service

- Mission complète d'architecture relative à la construction d'un bâtiment, renouvellement ou encore de la transformation d'un immeuble.
- Mission limitée au gros-œuvre fermé (Honoraires adaptés, infos sur demande).
- Mission de conseil technique; soit mission d'expertise et d'évaluation à la suite d'un sinistre ou autre.
- Mission de réfection d'immeubles à appartements pour une copropriété (façades, toitures, parking, réparations bétons, renouvellements d'étanchéités, terrasses, châssis, etc...).
- Mission de conseil et de projet en construction DURABLE et construction BOIS.
- Mission de Régularisation.
- Mission de rénovation de logements sociaux.
- ...

Assurances

Nous avons conclu une police RC Professionnelle auprès de la compagnie d'assurances AR-CO, Rue Tasson-Snel 22, 1060 Bruxelles, tél 02/538.66.33, agréé par la BNB et FSMA sous le n° 0330, RPM n°0406 067 338. La couverture géographique de l'assurance est le Benelux, et peut être étendue aux autres pays de l'UE.

Date de livraison :

Nos conseils seront donnés dans un délai maximal de 30 jours après le premier entretien ou visite sur les lieux ; le délai des autres missions sera déterminé par phase ou pour le Projet de construction globale dans le contrat d'architecture. Les conditions Générales déterminent dans l'article 12 les cas de résiliations du contrat.

Lettre de rétractation

Madame, Monsieur,

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours. Le délai de rétraction expire 14 jours après le jour de signature du contrat, signé à votre domicile et uniquement dans ce cas. Merci de retourner le présent formulaire dûment complété, daté et signé à notre bureau par écrit à la poste ou par email.

Architecte Gengoux VERJUS
43, rue du Marais
1480 TUBIZE
gengoux@architecte-verjus.be
info@architecte-verjus.be

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat signé à mon domicile le
Les prestations sont entamées le ...

M. et Mme
Adresse :

Lieu et Date,

Signature (par poste):